

Circulaire

Bruxelles, le 18 juin 2013

Référence: NBB_2013_03

vosre correspondant:

Jean-Michel Delaval
tél. +32 2 221 30 43 – fax +32 2 221 31 04
Jeanmichel.delaval@nbb.be

Schéma A, Livre I

Champ d'application

Etablissements de crédit.

Résumé/Objectifs

La présente circulaire a pour objet une modification du Schéma A, Livre I pour les établissements de crédit.

Madame,
Monsieur,

Nous vous informons par la présente circulaire que la Banque nationale de Belgique (BNB) a modifié le schéma de reporting concernant les informations périodiques relatives à la situation financière des établissements de crédit à communiquer à la BNB.

En raison de l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne au 1^{er} juillet 2013, les commentaires accompagnant le Schéma A, Livre I doivent être quelque peu modifiés en introduisant une référence à la Croatie (en gras dans le texte en annexe). La structure des tableaux et les règles de validation restent inchangées.

Les nouvelles modalités de rapport entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Une copie de la présente circulaire est adressée au(x) commissaire(s), réviseur(s) agréé(s), de votre établissement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

Luc Coene
Gouverneur

Annexe : 1